

Préparation de la démarche jubilaire

Neuvaine de prière du jeudi 6 au vendredi 14 mars

Chaque jour, dire :

- La prière du jubilé :

*Père céleste,
En ton fils Jésus-Christ, notre frère,
Tu nous as donné la foi,
Et tu as répandu dans nos cœurs par l'Esprit Saint, la flamme de la charité
Qu'elles réveillent en nous la bienheureuse espérance de l'avènement de ton Royaume.*

*Que ta grâce nous transforme,
Pour que nous puissions faire fructifier les semences de l'Évangile,
Qui feront grandir l'humanité et la création tout entière,
Dans l'attente confiante des cieux nouveaux et de la terre nouvelle,
Lorsque les puissances du mal seront vaincues,
Et ta gloire manifestée pour toujours.*

*Que la grâce du Jubilé,
Qui fait de nous des Pèlerins d'Espérance,
Ravive en nous l'aspiration aux biens célestes
Et répande sur le monde entier la joie et la paix
De notre Rédempteur.
A toi, Dieu béni dans l'éternité,
La louange et la gloire pour les siècles des siècles.
Amen*

- Un Notre Père, dix Je vous salue Marie et le Gloire au Père

Pour obtenir l'indulgence plénière du jubilé

(on n'est pas obligé de tout faire le même jour) :

- Se confesser et être réellement repentant
- Se rendre en pèlerinage dans une église jubilaire (voir au verso)
- Assister à la messe et communier
- Prier aux intentions du Pape. On pourra par exemple prier à l'intention du Saint-Père pour le mois de mars :

« Prions pour que les familles divisées puissent trouver dans le pardon la guérison de leurs blessures, en redécouvrant la richesse de l'autre, même au cœur des différences. »

- On pourra aussi ajouter une œuvre de miséricorde, par exemple participer à la maraude paroissiale le lundi 17 mars à 20h30 (rendez-vous devant l'église)

Qu'est-ce que l'indulgence ?

Lorsque nous commettons un péché, celui-ci a **deux conséquences** : il altère, voire coupe, notre communion avec Dieu, et il « entraîne un attachement malsain aux créatures » (CEC 1472). Nous sommes en quelque sorte abîmés par notre péché. Le sacrement du pardon nous redonne la communion avec Dieu, mais la 2^{ème} conséquence, qu'on appelle « **peine temporelle** » suppose une purification. La pénitence donnée par le prêtre en est un commencement. Ensuite, le fidèle « doit s'appliquer, par les œuvres de miséricorde et de charité, ainsi que par la prière et les différentes pratiques de la pénitence, à se dépouiller complètement du " vieil homme " et à revêtir " l'homme nouveau " » (CEC 1473). Il peut aussi **recourir à « l'indulgence » de l'Eglise** : celle-ci, puisant dans les mérites du Christ et des saints, peut, à certaines conditions remettre tout (indulgence plénière) ou partie (indulgence partielle) de la peine temporelle.

Si nous mourons sans être totalement purifiés, il nous faudra faire un temps de **purgatoire**, comme ce temps dont nous avons besoin pour nous habituer à la pleine lumière lorsque nous venons de l'obscurité. Obtenir une **indulgence plénière** nous restaure complètement et nous évite ce passage, tant que nous ne sommes pas altérés par de nouveaux péchés. Nous pouvons aussi l'obtenir pour un défunt.

En ce temps de jubilé, elle nous est proposée de plusieurs manières et notamment en faisant un **pèlerinage dans un lieu jubilaire**. Il faudra aussi répondre aux conditions suivantes : être **réellement repent**, ne **pas être attaché au péché (c'est-à-dire avoir la ferme intention de ne pas le réitérer)**, avoir reçu le **sacrement de pénitence**, avoir **reçu la communion eucharistique**, et enfin **prier aux intentions du Pape**. (*source Aleteia*)

Qu'est-ce qu'un jubilé ?

Chez les anciens Hébreux, à l'issue de 7 « semaines d'années », avait lieu une année particulière (cf. Lv 25,8-13). Elle était annoncée au son d'une corne de bouc appelée « Yobel », d'où le nom de « jubilé ». La loi mosaïque prescrivait que la terre, dont Dieu est l'unique propriétaire, si elle avait été vendue, devait retourner à son premier propriétaire lors de cette année qui avait lieu donc tous les 50 ans. Les esclaves devaient aussi retrouver leur liberté. Le jubilé était proposé comme l'occasion de rétablir le rapport correct avec Dieu, entre les personnes et avec la création, et impliquait la remise des dettes, la restitution des terres aliénées et le repos de la terre. Le passage d'Isaïe lu par Jésus dans la synagogue de Nazareth y fait sans doute allusion : « annoncer une année favorable accordée par le Seigneur ».

A l'ère chrétienne, la tradition du jubilé a été reprise pour la première fois par le Pape Boniface VIII en 1300. La fréquence de tous les 50 ans a été réduite à 25 ans au 15^{ème} siècle. Cette année est aussi appelée « Année Sainte » parce que c'est un temps où l'on expérimente que la sainteté de Dieu nous transforme. Les chrétiens étaient invités à se rendre en pèlerinage à Rome sur les tombes des Apôtres en visitant les Basiliques de Saint-Pierre et Saint-Paul.

Pour ceux qui ne peuvent se rendre à Rome, des lieux sont désignés dans chaque diocèse comme églises jubilaires. C'est bien sûr le cas de Notre-Dame, mais aussi de la basilique du Sacré-Cœur, la basilique Notre-Dame des Victoires, la basilique Sainte Clotilde, la basilique Sainte Jeanne d'Arc, et la basilique Notre-Dame du Perpétuel Secours.